

LIVRE XIII

DES AGAPES

Les agapes étaient des repas de charité, présidés par un évêque ou un prêtre, auxquels les pauvres étaient invités et où les convives participaient ordinairement à l'Eucharistie. Il faut bien se garder de confondre ces cérémonies religieuses avec le sacrifice de la messe, comme l'ont fait quelques érudits protestants et Visconti lui-même (1).

Ce nom d'*Agape* (de ἀγάπη, *amour, charité*), qui apparaît dans l'épître de saint Jude (y. 12), est une métonymie qui, dans la langue helléno-chrétienne, exprime l'amour mutuel que se témoignaient les premiers Chrétiens dans ces réunions fraternelles. Comme on s'y nourrissait du pain consacré, les Pères ont parfois donné le nom d'agapes à l'Eucharistie elle-même. L'invitation charitable qu'on faisait aux pauvres a donné à cette expression le sens d'*aumône*, qui s'est conservé au moyen âge.

Ces repas de charité, pratiqués également par les Gnostiques et les Manichéens, étaient encore désignés par beaucoup d'autres noms, tels que *cæna*, *cætus*, *prandium*, *refrigerium*, ἀδελφότητα, ἀγαπαιήσια, δαίτνη, δαιτνη, χορικήα, δογή, κοινά, ἐνοικια, συμπόσια, συμπόσια κοινά, τράπεζαί, τράπη, etc.

On peut distinguer trois sortes d'agapes : 1° celles qu'on donnait à l'occasion de la fête des martyrs (*agapæ natalitiæ*); 2° à l'occasion de la dédicace des églises et des oratoires; 3° à l'occasion des autres

(1) *De rit. missæ*, l. I. c. II.

fêtes de l'Église et quelquefois des simples dimanches; 4° à l'occasion des mariages (*agapæ connubiales*); 5° à l'occasion des funérailles (*agapæ funerales*).

Nous n'avons à nous occuper ici que des agapes purement eucharistiques. Il nous faut en rechercher l'origine et l'antiquité, en signaler les particularités, en constater la décadence et l'abolition, enfin en reconnaître les vestiges jusque dans les temps modernes.

CHAPITRE I

De l'origine et de l'antiquité des Agapes

Fauste le Manichéen a prétendu que les agapes avaient été empruntées au Paganisme (1), et cette opinion a été embrassée par plusieurs savants (2). Il est certain que les Païens, à l'exception des Égyptiens dégénérés, avaient le sentiment et l'usage des réunions conviviales; que les Lacédémoniens, les Athéniens, les Carthaginois et les Romains connaissaient les repas de fraternité (3); que Xénophon nous parle des repas où chacun apportait sa quote-part (4). Il nous paraît difficile d'admettre que les réunions si pieuses et si recueillies des premiers Chrétiens puissent dériver des festins licencieux de l'antiquité. Toutefois les agapes funéraires peuvent se rattacher à une coutume des Romains, épurée et sanctifiée. On sait que, pour perpétuer leur souvenir, ils léguaient souvent une somme plus ou moins importante, destinée à un repas que leurs amis et leurs serviteurs devaient prendre auprès de leur tombeau.

D'autres écrivains rattachent les agapes à l'antiquité judaïque (5). Lightfoot (6) suppose qu'elles tirent leur origine des repas de charité qu'on offrait aux voyageurs étrangers, dans les hospices qui étaient annexés à la plupart des synagogues juives. Divers passages de la Bible nous montrent qu'à certaines fêtes, les Hébreux offraient à leur famille, à leurs amis et quelquefois aux lévites, aux pauvres et aux orphelins, un festin où l'on mangeait la victime qu'ils avaient offerte pour le sacrifice (7). Ce repas se faisait dans le lieu même où

(1) August., *Contra Faust. manich.*, l. XX, c. iv, n. 20.

(2) Schookius, *Exercit. var.*, p. 250; Raoul Rochette, *Mém. de l'Acad. des inscript.*, nouv. série, t. XIII, p. 136; de Pressensé, *Hist. des trois premiers siècles*, t. I, p. 259; Northcote, *Rome sout.*, p. 72.

(3) Arist., *Polit.*, II, 9, 10; Athen., l. I, c. v; Cicero, *De senect.*, XIII.

(4) *Memorab.*, III, 14.

(5) Oldeop, *De agapis*, obs. 2; Dom Calmet, Claude de Vert, Bergier, Martigny, etc.

(6) *Comment. ad I Cor.*, XI, 21.

(7) *Deut.* XIV, 22-29; XV, 10-12; II *Esdr.*, VIII, 12; *Esth.*, IX, 19.

la victime avait été immolée. Il y avait aussi des repas qui servaient la sépulture, pour la consolation des pleurants (1). Les Juifs, convertis au Christianisme, auraient conservé ces divers usages, en les modifiant dans un plus large esprit de charité. Cela n'est point inadmissible, mais nous devons faire remarquer que ces divers repas n'avaient aucun caractère de culte, de cérémonie liturgique, tandis que les agapes étaient inspirées tout à la fois par la charité et par une pensée religieuse.

Jacques Bolduc a vu l'origine des agapes dans certains repas des Esséniens, où l'on ne prenait que du pain, de l'eau et du sel et où l'on chantait des hymnes (2).

D'autres écrivains (3) ne donnent à cet usage que des sources exclusivement chrétiennes; il aurait été institué soit par les apôtres, soit par Jésus-Christ lui-même, lorsqu'il recommande à ceux qui donnent un festin d'y convier les pauvres et les infirmes. Il n'est point douteux que les agapes n'aient été pratiquées du temps des apôtres, puisque saint Luc, saint Jude et saint Paul en font mention. Philippe Tilmann s'imagine que ce fut la première épître aux Corinthiens qui donna naissance à ces repas religieux (4). Ils existaient sans aucun doute auparavant, puisque l'Apôtre en blâme les abus.

Nous croyons que les agapes durent leur institution au souvenir du repas que Jésus-Christ célébra avec ses apôtres, la veille de sa mort. Là, il avait fait preuve de son immense amour pour les hommes, il avait fortement inculqué dans les esprits les préceptes de la charité. Ce fut sous les auspices de la foi et de la charité que les premiers fidèles voulurent perpétuer le souvenir de la dernière Cène. Voilà, pensons-nous, la raison principale de cette institution; mais nous ne voudrions pas nier l'influence secondaire des anciens repas juifs et surtout des recommandations de Notre-Seigneur de nourrir les pauvres.

Nous allons reproduire, non pas comme un document historique, mais à simple titre de curiosité, la description que donne Catherine Emmerich de la première agape chrétienne qui aurait été préparée par Nicodème dans le péristyle du Cénacle.

(1) *Deut.*, xvi, 15; *Jerem.*, xv, 5, 7; *Ezech.*, xxiv, 17; *Prov.*, xxxi, 6.

(2) *Comm. ad epist. Jud.*

(3) Saumaise, Cabassut, Ferraris, Grancolas, Devoti; Kieffer et Kigler, Thèses protestantes sur les agapes, etc.

(4) *Dissert. de agapis*, c. iv, § 41.

« On avait placé une longue table dans le vestibule qui était ouvert de tous les côtés sur la cour entourée d'arbres : la cour elle-même était entourée de murs. La table était d'une telle longueur que les disciples se trouvaient assis en plein air hors des bâtiments. Aujourd'hui les hommes et les femmes étaient à la même table et en garnissaient tout le pourtour, si ce n'est que, du côté de la cour, on avait laissé entre les convives trois espaces vides pour servir les mets. Les saintes femmes étaient au bout de la table. Elles avaient des voiles, mais qui n'étaient pas baissés sur leur visage et elles portaient aussi de longues robes blanches. Elles n'étaient pas couchées en travers comme les hommes, mais assises, les jambes croisées, sur des espèces de petits escabeaux qui avaient une sorte de marche. Pierre et Jean étaient au milieu de la table, l'un vis-à-vis de l'autre : ils séparaient les rangs des hommes de ceux des femmes. Les apôtres et les dix-sept disciples étaient des deux côtés. Ils n'étaient pas couchés sur des lits de repos comme le jour de la sainte Cène, mais sur de petites nattes rembourrées aux côtés et pourvues par derrière d'un appendice, dans lequel la hanche gauche, sur laquelle ils étaient couchés, se plaçait commodément. Ces sièges ne se prolongeaient pas beaucoup au delà des genoux. Ils avaient devant eux un coussinet placé sur deux pieds plus élevés qui étaient assujettis par des traverses. Tous étaient couchés en travers, près de la table. Les pieds de l'un reposaient près du dos de l'autre : dans la maison de Simon et à la Cène, ils étaient aussi placés sur des sièges différents et avaient les pieds tournés du côté opposé à la table.

« Le repas était un repas en règle : ils prièrent debout et mangèrent couchés : Pierre et Jean enseignèrent pendant tout le temps. A la fin du repas, on plaça devant Pierre un pain plat avec des divisions marquées par des entailles, qu'il subdivisa en morceaux plus petits : puis il fit circuler les parts, à droite et à gauche, sur deux assiettes. On fit ensuite circuler de même une grande coupe dans laquelle tout le monde but. Quoique Pierre eût béni le pain, ce n'était pourtant pas une distribution de la sainte Eucharistie, mais un repas fraternel des agapes : Pierre prit encore la parole et dit qu'ils devaient tous ne faire qu'un, comme était un ce pain dont ils se nourrissaient et ce vin qu'ils buvaient. Après cela ils se levèrent et chantèrent des psaumes.

« Lorsque la table eut été enlevée, les saintes femmes se rangèrent en demi-cercle au bout de la salle. Les disciples se tenaient sur les

deux côtés, et les apôtres allaient et venaient, enseignant et communiquant à ces disciples plus mûrs ce qu'il leur était permis de dire du Très Saint-Sacrement. Ce fut comme le premier enseignement du catéchisme fait après la mort de Jésus. Je les vis ensuite se donner mutuellement la main et tous déclarer avec joie qu'ils étaient résolus à mettre leurs biens en commun, à sacrifier les uns pour les autres tout ce qu'ils possédaient, et à vivre dans la plus parfaite unité (1). »

Les agapes, tenues parfois la nuit, éveillèrent les soupçons des Païens et leur donnèrent occasion d'accuser les Chrétiens de tramer des conspirations dans l'ombre, de se livrer aux plus infâmes orgies et de boire le sang des enfants qu'ils avaient égorgés (2). Les apologistes de la religion chrétienne, saint Justin, Minutius Félix, Origène, Tertullien se trouvèrent obligés de repousser ces calomnies, et c'est par là que nous sont venus de précieux renseignements sur ces réunions chrétiennes. « Notre cène, dit Tertullien (4), indique ce qu'elle est par son propre nom : on l'appelle *agape*, mot qui, chez les Grecs, signifie *amitié*. Quelle que soit la dépense qu'on y fasse, on en retire un gain pour la piété; car, par là, nous soulageons les pauvres pour qui Dieu a une considération spéciale, tandis que vous, vous entretenez une foule de parasites qui vous font la cour pour se délecter à votre table. Honnête dans sa cause, ce festin est soumis à une sainte discipline et réglé par la religion. On n'y souffre ni bassesse ni immodestie. Avant de se mettre à table, on adresse des prières à Dieu. On n'y mange que pour apaiser la faim; on n'y boit pas au delà de ce qu'il convient à des personnes qui aiment la chasteté. On s'y rassasie, mais de telle sorte qu'on se souvienne toujours qu'il faut adorer Dieu pendant la nuit. On se rappelle que Dieu écoute les entretiens qu'on y a. Chacun y chante quelque cantique emprunté à l'Écriture ou composé exprès pour la circonstance. Par là on pourrait s'apercevoir s'il a bu avec excès. Après la prière qui clôt le festin, on se retire, non pour commettre des meurtres, pour vagabonder ou se livrer à la débauche, mais pour s'étudier à

(1) *Vie de Jésus-Christ* écrite par Cl. Brentano, d'après les visions de Catherine Emmerich, trad. Cazalès, t. VI, p. 130 (avril 1821).

(2) Balduinus, *Ad leges Romuli*, l. VIII; Cicero, *De legibus*, II, c. IX, § 21; Cod. theod., *De malef.*, l. VII.

(3) Athenag., *Legat.*, p. 34; Orig., *Contra Cels.*, l. VI, c. XX; Minut. Felix, *Octav.*, c. XXXI, § 1; August., *Contra Faust.*, l. XX, c. XX.

(4) *Apol.*, c. XXXIX.

vivre dans la pudeur et la modestie, en sorte qu'on semble être venu aux agapes moins pour se rassasier que pour apprendre à bien vivre. »

Plus tard, saint Jean Chrysostome, faisant un retour sur le passé, rendra également hommage à la sainteté des agapes primitives. « Les fidèles, dit-il (1), se réunissaient pour le service divin; mais après la prédication, les prières, la participation aux divins Mystères, ils ne retournaient pas aussitôt chez eux, quoique l'assemblée religieuse fût terminée. Les hommes riches, faisant apporter de leur maison des aliments tout préparés, prenaient dans l'église un repas auquel les pauvres étaient invités, les uns et les autres se trouvant placés indistinctement à la même table. Cette familiarité entre tous les Chrétiens, qui était sanctifiée par le lieu même de la réunion, resserrait entre eux les liens de la charité et les faisait jouir d'un véritable bonheur. Les pauvres en étaient dans une grande joie, et les riches éprouaient une douce satisfaction et du bien qu'ils faisaient à leurs semblables et des intérêts de la religion qu'ils favorisaient. »

Ce n'étaient point seulement les Païens, mais aussi un certain nombre d'hérétiques qui se montraient hostiles aux agapes. C'est contre les Eustathiens que le concile de Gangres (364) prit leur défense, en frappant d'anathème « ceux qui méprisaient les repas de charité qui se faisaient en l'honneur de Dieu et qui ne voulaient point y participer. »

(1) *Homil.* in « Oportet hereses esse. »

CHAPITRE II

De quelques particularités relatives aux Agapes

Les citations des Pères que nous avons faites nous ont déjà fourni quelques renseignements sur les agapes ; il s'agit ici de les compléter.

Ces festins religieux avaient surtout lieu aux fêtes des martyrs et aux dédicaces des églises. En certains endroits, on en faisait parfois le dimanche ; les Juifs convertis préféraient le samedi (1).

Dans les premiers temps, on célébrait les agapes le soir, pour mieux consacrer le souvenir de la Cène ; mais plus tard, afin sans doute d'éviter les soupçons des Païens, elles furent transférées au matin, après l'office de la messe.

Le pain et le vin, excédant des oblations, constituaient la base essentielle des agapes. A Alexandrie seulement, le vin en était exclus, peut-être par suite des abus qu'on en aurait fait (2). Les riches Chrétiens y ajoutaient des provisions de toute nature qu'ils avaient fait apporter de chez eux. Une part du festin était réservée pour les malades, les orphelins, les prisonniers et même pour les prêtres et les clercs absents (3). Mais les convives, quels qu'ils fussent, ne devaient point emporter leur part chez eux. Le concile de Laodicée (364) le leur interdit formellement.

Le repas était présidé par l'évêque ou par le pasteur ; une place était réservée aux diacres et aux clercs, ainsi qu'aux parents, aux amis et aux pauvres, invités par celui qui faisait les principaux frais du festin. On en excluait toujours les pénitents publics, les Catéchumènes et tous ceux qui n'avaient pas embrassé le Christianisme.

Les convives, avant de s'asseoir, élevaient les mains vers le ciel et priaient Dieu de bénir leur repas. Ils s'asseyaient ensuite par rang

d'ancienneté dans l'Église, les hommes à droite, les femmes à gauche. Des jeunes gens de famille remplissaient les fonctions de servants. Le repas se faisait en silence ; mais on y lisait quelques passages des saintes Écritures, accompagnés souvent de commentaires. Vers la fin de la réunion, l'un des convives, et plus ordinairement le président, chantait une hymne tirée de l'Écriture sainte ou composée par lui. Il s'y glissait parfois des chants trop profanes, que Tertullien désapprouvait. Clément d'Alexandrie proscrivait la flûte d'accompagnement, comme trop mondaine, et la fit remplacer par la harpe, en souvenir de David. On se séparait en se donnant le baiser de paix (1).

Les agapes se firent d'abord dans le cénacle des maisons particulières ; aux temps de persécutions, tantôt dans des salles spéciales des catacombes, tantôt sous les tonnelles de feuillage qui occupaient l'area des cimetières à ciel ouvert ; plus tard, dans les églises et enfin dans leurs annexes.

En 1865, on a découvert, à l'entrée de l'antique cimetière de Domitille, deux intéressants édifices ornés de peintures ; l'un d'eux est une grande salle qui, d'après M. de Rossi (2), devait servir de *triclinium* pour les agapes. Une salle voisine renferme un puits, un réservoir et une fontaine où l'on pouvait se procurer l'eau nécessaire au repas.

Le Père Garucci considère comme ayant servi à ces pieux festins des fragments de verre, trouvés dans les catacombes et dans lesquels ont été insérés de petits médaillons colorés, au moment où la pâte du verre était en fusion. Ceux qui représentent un martyr, avec une invitation à boire en son honneur, ont dû servir à la fête natale de ce saint ; ceux dont les symboles sont relatifs à la Résurrection ont dû être employés dans les agapes funéraires ; ceux où figurent les bustes de deux époux proviennent d'agapes matrimoniales.

Le caractère essentiellement religieux de ces réunions permettait de les tenir dans les églises, quand les Chrétiens jouirent de toute leur liberté. Saint Paulin de Nole nous apprend que le sénateur Pammachius invita tous les pauvres de Rome à un repas qu'il donna dans une basilique (3). Pallade, dans son *Histoire lausiaque*, dit qu'après avoir communiqué, aux jours de grande fête, les solitaires mangeaient dans leur église et buvaient un peu de vin, contre leur ordinaire.

(1) Écumène, *In I Cor.*, xi ; Theophyl., *In I. Cor.* xi ; Tertul., *Apol.*, xvi.

(2) Crétilovius, *De vet. agap. ritu*, § 12.

(3) *Constit. apost.*, c. xxviii, ap. card. Pitra, *Jur. eccl. græc. Hist.*, t. I, p. 174.

(1) Ignat., *Epist. ad Smyrn.*, c. viii ; Cypr., *Epist. de spect.* ; Tertul., *Apol.*, c. xxxix ; Boulducius, *Comment. ad epist. Judæ* ; Moerlinus, *De Agapis*, p. 8.

(2) *Bulletino*, mai 1865.

(3) *Epist. XIII*, c. xi.

On comprend que la familiarité d'un repas ne puisse pas toujours s'allier avec la retenue et le respect que commande le lieu saint. Il y eut sous ce rapport de regrettables écarts; aussi, pour y mettre un terme, le concile de Laodicée se vit-il obligé d'interdire de dresser des tables dans les églises et d'y faire des agapes. Le troisième concile de Carthage formula la même interdiction aux évêques et aux clercs, à moins que la nécessité ne les forçât à donner l'hospitalité à un grand nombre de passants. Saint Ambroise voulut également affranchir sa cathédrale de ces invasions culinaires, et le portier de cette église en interdit un jour l'entrée à sainte Monique qui, suivant l'usage d'Afrique, apportait avec elle du pain, du vin et d'autres mets (1).

Ces diverses prescriptions n'étaient point observées partout; car, au vi^e siècle, le concile de Constantinople *in Trullo* renouvelle la défense de faire des agapes dans les églises et prononce la peine d'excommunication contre les transgresseurs de cette loi.

Le meilleur moyen de la faire observer, c'était de tolérer les réunions dans le vestibule ou dans une annexe de l'église. C'est ce qui se fit en divers endroits et notamment à Rome. Saint Paulin, dans une lettre à Arethius, gendre de sainte Paule, loue la charité qu'il montra en donnant un repas à tous les pauvres de Rome dans les galeries et autour de la basilique Saint-Pierre. C'est pour donner des agapes au clergé et aux pèlerins que les papes firent construire un *triclinium* près de Saint-Jean de Latran. Saint Grégoire le Grand permit aux Anglais nouvellement convertis de faire des agapes sous des tentes ou des berceaux de feuillages, aux fêtes de martyrs et aux jours de dédicace; mais il eut soin de spécifier que ces sortes de réunions ne devaient jamais avoir lieu dans l'enceinte des églises.

De l'Aubespine s'est assurément trompé en disant que l'Eucharistie n'accompagnait jamais les agapes (2); il serait tout aussi faux de dire qu'elle en fut toujours le complément nécessaire (3). Il en était ainsi à l'origine, mais dès le i^{er} siècle, et surtout plus tard, il y eut des agapes de pure charité qui n'étaient pas accompagnées de la communion.

Quand elle avait lieu, précédait-elle ou suivait-elle l'agape? C'est

(1) August., *Confess.*, l. VI, c. II.

(2) *Observat. eccles.*, l. I, c. XVIII.

(3) Poltzius, *De Agapis*, p. 13.

là une question controversée entre les érudits. Les Corinthiens, pour mieux imiter la Cène primitive de Notre-Seigneur, prenaient leur souper avant de participer à l'Eucharistie; il est vrai que saint Paul les en blâme (1). Socrate nous dit que les Chrétiens d'Égypte avaient coutume de prendre leur repas avant la consécration de l'Eucharistie (2). Les agapes se faisant le soir, il n'était point facile de rester à jeun jusque-là; dès lors pourquoi, dans ce mémorial de la Cène, n'aurait-on pas imité l'exemple de Notre-Seigneur? Quand le jeûne eucharistique, après n'avoir été qu'une pieuse habitude, devint une loi formelle de l'Église, la communion dut précéder les agapes, et nous croyons que, sauf quelques exceptions, il en fut ainsi dès le commencement du i^{er} siècle. Nous avons sur ce point le témoignage de Pline dans sa lettre à Trajan. L'usage contraire existait en Afrique au i^{er} siècle, puisqu'il est combattu par saint Cyprien (3). Le troisième concile de Carthage, tout en prescrivant le jeûne eucharistique, tolère qu'il ne soit pas observé aux agapes du Jeudi saint, célébrés en mémoire de l'institution de l'Eucharistie. Le concile de Constantinople (592) fit disparaître cette exception, en décrétant que « les prêtres célébreront toujours la messe à jeun, même le Jeudi saint, quoique le troisième concile de Carthage ait excepté ce jour pour des raisons qui étaient bonnes alors, mais qui ne subsistent plus. »

(1) *I Cor.*, xi, 21.

(2) *Hist. eccl.*, l. VII, c. XIX.

(3) *Epist. LXIII.*

CHAPITRE III

De la décadence et de l'abolition des Agapes

L'institution des agapes était assurément très louable par son origine, son but et ses conséquences. Elle rappelait la première Cène des apôtres, faisait cesser l'isolement où se trouvaient les premiers Chrétiens, entretenait parmi eux une sainte fraternité, soulageait la misère des pauvres et tendait à diminuer l'inégalité des conditions.

Mais de graves abus se glissèrent dès les premiers temps dans ces réunions chrétiennes et éveillèrent la sollicitude des apôtres. Saint Pierre signale les faux-frères, probablement les Gnostiques, qui se glissaient dans les rangs des fidèles et déshonoraient leurs agapes par une grossière intempérance (1). Saint Jude flétrit les corrupteurs de la foi et des mœurs qui sont la honte des festins de charité : « Ils y mangent avec vous, dit-il aux fidèles (2), sans aucune retenue; ils n'ont soin que de se nourrir eux-mêmes; ce sont des nuées sans eaux que le vent emporte çà et là; ce sont des arbres qui ne fleurissent qu'en automne, des arbres stériles doublement morts et déracinés. »

Ces reproches n'atteignent que des membres plus ou moins étrangers à la vraie communauté chrétienne; mais ceux de saint Paul semblent s'adresser à tous les Corinthiens : « Je ne puis vous louer, leur dit-il (3), en une chose que je vais vous dire : c'est que vous vous conduisez de telle sorte dans vos assemblées qu'elles vous nuisent au lieu de vous servir. Car, premièrement, j'apprends que lorsque vous vous assemblez dans l'église, il y a des partialités parmi vous; et je le crois en partie, parce qu'il faut qu'il y ait des hérésies parmi vous, afin qu'on découvre par là ceux d'entre vous qui ont une vertu

(1) *Epist. II, 11, 13.*(2) *Epist. cath., 5, 12.*(3) *I Cor., XI, 17-20.*

éprouvée. Lors donc que vous vous assemblez comme vous le faites, ce n'est plus pour manger la Cène du Seigneur, car chacun mange auparavant son propre souper en particulier, sans attendre les autres : ainsi les uns n'ont rien à manger, pendant que les autres le font avec excès. N'avez-vous pas vos maisons pour y boire et pour y manger, ou bien méprisez-vous l'Église de Dieu; voulez-vous faire honte à ceux qui sont pauvres? Que vous dirai-je à ce sujet? Vous en louerai-je? Non certes, je ne vous en loue point. » Sedulius croit que, par ces paroles, l'Apôtre reproche trois choses aux Corinthiens : 1^o de manger dans l'enceinte de l'église; 2^o d'y communier après avoir pris leur repas; 3^o de dédaigner les pauvres et de ne point les assister (1).

Au IV^e siècle, les agapes, en certaines contrées, surtout en Afrique, prirent un caractère tellement profane que le concile d'Hippone (393) en détournait les fidèles. Saint Augustin, à l'exemple de saint Ambroise, s'efforça de les métamorphoser en pieuses réunions où l'on se bornait à chanter des psaumes et des cantiques (2). Saint Grégoire de Nazianze se borna à composer quelques épigrammes contre les abus des agapes.

Ces abus n'existaient pas partout, sans quoi saint Remi n'aurait point, par son testament, légué un vignoble pour que les prêtres et les diacres du diocèse de Reims pussent faire des agapes, les dimanches et fêtes; le pape Vitalien n'en aurait pas offert à l'empereur Constant dans la basilique de Jules.

Les abus qui pouvaient si facilement se produire dans ces réunions ne furent pas les seules causes de leur décadence. La liberté donnée à l'Église par Constantin avait enlevé aux agapes une partie de leur haute signification; d'un autre côté, quand les congrégations chrétiennes se furent agrandies, il devint difficile de faire asseoir des foules trop nombreuses aux tables fraternelles. Aussi les agapes, qui avaient résisté aux calomnies des Païens et aux interdictions de Trajan (3), tombèrent-elles en désuétude dès le IV^e siècle, et, à partir du VI^e, nous n'en voyons plus subsister que des vestiges.

(1) *In I Cor. xi.*(2) *Epist. XXII ad Auvcl. episc.; Concil. III Carth.*(3) Il est à remarquer que Trajan reconnaît le caractère innocent des agapes : *Morem discendendi, rursusque coeundi ad capiendum cibum promiscuum tamen et innoxium.* *Plin. l. X, Epist. XCIV.*

CHAPITRE IV

Des vestiges des anciennes Agapes

On retrouve surtout ces vestiges au jeudi-saint qui, jusqu'au milieu du XIII^e siècle, resta la grande fête eucharistique de l'Église. Les repas commémoratifs que les premiers Chrétiens faisaient vers le soir furent transférés au milieu du jour, après la communion faite à l'église. Dans un certain nombre de cathédrales, ces festins frugaux avaient lieu, après le *mandatum*, dans un vestibule, sous le porche, dans le vestiaire, dans la salle du Chapitre, dans la sacristie et même parfois dans l'enceinte du temple. A Notre-Dame de la Ronde de Rouen, les ecclésiastiques seuls faisaient une agape dans une chapelle, où on leur servait à boire dans des coupes antiques d'argent. A Beauvais, on se bornait à faire aux assistants des distributions de pain et de vin. Ces cérémonies culinaires, surtout dans les temps modernes, pouvaient engendrer la dissipation : aussi furent-elles souvent interdites. Un synode de Beauvais (1644) prescrivit d'appliquer aux besoins des pauvres les fondations relatives aux agapes du jeudi-saint. Les ordonnances d'Henri de Gondy (1620) s'expriment en ces termes : « Nous défendons aux curez et marguilliers de faire aucune sorte de buvette dedans les églises et sacristies, pour quelque cause et prétexte que ce soit, principalement les jeudis-saints, et de ne faire emploi des deniers des fabriques en achat de vin et échaudez, à peine de radiation de la dite dépense sur les comptes. »

Le jour de Pâques resta également privilégié pour les repas qui rappelaient plus ou moins les anciennes agapes. Jean Beleth nous dit que, ce jour-là, de son temps, c'est-à-dire au XII^e siècle, les fidèles, après la communion, prenaient une réfection composée de pain et de vin.

A Rouen, dans toutes les paroisses, le jour de Pâques, à la sortie de la messe, on distribuait aux fidèles, au milieu ou au bas de la nef, des oublies, grandes comme les deux mains et épaisses comme un

liard, ainsi que du vin dans une coupe, avec une serviette pour s'essuyer la bouche après avoir bu. Antérieurement, cette agape, plus complète, avait lieu à toutes les grandes fêtes, car nous lisons dans la Vie de saint Ansbert, archevêque de Rouen au VII^e siècle, « qu'il donnait une agape au peuple, à la communion des jours solennels, et servait lui-même à table, particulièrement les pauvres. »

Ces distributions d'oublies qu'on faisait aussi à d'autres dates, spécialement au jour de la Pentecôte, à Amiens, à Dieppe, à Beauvais et dans beaucoup d'autres villes, peuvent être également considérées comme des transformations des anciennes eulogies.

Au commencement du XVII^e siècle, dans quelques paroisses du diocèse de Séz, le curé et les marguilliers prenaient un repas dans la sacristie, après la grand-messe de Pâques. Au siècle dernier, à Lihons en Santerre, après cet office, on faisait, dans l'église du monastère, une distribution de pain, où les fidèles se rendaient en foule, « sans quoy, dit Claude de Vert (1), ils se feraient scrupule de recommencer à manger gras. »

A l'église Saint-Remy-au-Velours de Laon, le jeudi-saint après les ténèbres, on distribuait aux enfants de chœur des espèces d'échaudés nommés *cornaux*. Cet usage, supprimé en 1720, était un reste des agapes qu'on faisait dans cette église, au moyen âge, et pour lesquels les marguilliers fournissaient des dragées, des figues, des raisins, des *cornaux*, du pain et du vin ; le tout proportionnellement au nombre des paroissiens qui se trouvaient à l'office (2).

A Vasseny (Aisne), avant la Révolution, on distribuait, après les ténèbres du jeudi-saint, à chacun des assistants, des petits pains gros comme des noix : c'est ce qu'ils appelaient *leurs agapes* (3).

En dehors des fêtes de Pâques et du jeudi-saint, nous trouvons encore, au moyen âge et de nos jours, de nombreux vestiges des agapes primitives.

Saint Grégoire le Grand, voulant en quelque sorte dédommager les Anglo-Saxons convertis des festins qui accompagnaient leurs anciens sacrifices idolâtriques, introduisit chez eux, mais en dehors du lieu-saint, des agapes qui suivaient la dédicace des églises et les fêtes des martyrs. Il voulait qu'on distribuât alors aux pauvres

(1) Dissert. sur les mots de messe et de communion, p. 133, 134.

(2) Comptes du Cartulaire de Saint-Remy, communiqués par M. l'abbé Baton, archiprêtre de Laon.

(3) Baton, Un village du Soissonnais, p. 13.

des sols d'or, trente bouteilles de vin, deux cents boisseaux de blé, deux cruches d'huile, douze moutons et cent poules.

On peut considérer comme des espèces d'agapes militaires le repas que prit Philippe-Auguste avant la bataille de Bouvines. « Le dimanche matin, dit la Chronique de Reims, le roi se leva et fit sortir de Tournay son armée, armes et bannières déployées, et ils vinrent à un petit pont qu'on appelle le pont de Bouvines, et là il y avait une chapelle où le roi entra pour entendre la messe, car il était encore matin, et ce fut l'évêque de Tournay qui chanta la messe. Et le roi entendit la messe, tout armé. Et quand la messe fut dite, le roi fit apporter du pain et du vin et fit tailler des soupes et en mangea une. Et puis, il dit à tous ceux qui étaient autour de lui : Je prie tous mes bons amis de manger avec moi en souvenance des douze apôtres qui, avec Notre-Seigneur, burent et mangèrent; et s'il y en a un qui pense mauvaïseté et trahison, qu'il ne s'approche pas de cette table. »

Dominique Maur, envoyé par Urbain VIII au Mont-Liban, en 1624, fut convié par le patriarche à une agape qui avait lieu le jour de l'Assomption. En 1692, à la même fête, des agapes se célébraient, après la grand'messe, dans la cathédrale d'Avila (1).

A cette même époque, les Catholiques du diocèse d'Hildesheim léguaient dans leurs testaments des sommes plus ou moins importantes, non seulement pour qu'on dise une messe anniversaire de leur mort, mais pour que ce jour là on servit un repas aux pauvres : c'est ce qu'on appelait *Chartaten*, traduction allemande du mot *agapes*. Quand les distributions de vivres étaient considérables, on les nommait *charités d'or*, *gulden Chartaten* (2).

Avant la Révolution, dans les campagnes de l'île de Malte, on distribuait au peuple, les jours de fête, après vêpres, du pain et des fruits.

« Je ne scay, disait Bocquillot en 1701 (3), si l'on ne peut pas aussi regarder comme un reste des anciennes agapes une pratique qui s'observe dans plusieurs paroisses de la campagne, que de jeunes curés s'efforcent d'abolir et que l'on a déjà abolie depuis peu en diverses églises et défigurée en d'autres où ils ont été les maîtres. Voici ce que c'est. Dans les principales fêtes de l'année, comme la dédicace de l'église, la fête du Patron, des fêtes de Mystères, les

(1) Claude de Vert, *loc. cit.*

(2) Oldicop, *De agapis*, obs. v.

(3) *Traité histor. de la liturg.*, p. 419.

paroissiens font cuire une grande quantité de pains, d'une ou deux livres chacun, qu'ils apportent à leur église, sous le portail ou à l'entrée, et qu'ils posent sur des tables où le curé les vient bénir après la messe. Et aussitôt qu'ils sont bénits, on en fait la distribution à tous ceux qui se présentent, pauvres et riches. Le vulgaire appelle cela en quelques lieux une *aumône*, et, en d'autres, une *domme* ou *domnée*. Les habitants des villages voisins y viennent et reçoivent de ces pains bénits, de même que ceux de la paroisse où la *domme* se fait, et comme il s'en fait aussi de semblables à d'autres jours certains, dans d'autres paroisses, ils reçoivent à leur tour de ces églises la même marque de charité qu'ils ont donnée aux autres. Il est évident que cette pratique ancienne est très louable en soi et fort propre à entretenir l'union et la charité mutuelle entre des voisins. Cependant il n'y a que trop de curés qui s'efforcent de l'abolir, par diverses raisons qui sont un peu spécieuses, mais qui n'ont rien de solide au fond. »

En Orient, comme en Occident, le xix^e siècle a conservé traditionnellement divers souvenirs des agapes. Dans quelques provinces de la Grèce, on fait encore un repas dans l'église après la messe de Pâques. Dans beaucoup d'autres, à certaines fêtes, on porte sous le porche des églises du potage, du pain, de la viande, pour être distribués aux pauvres.

En Arménie, à plusieurs solennités, les fidèles riches offrent un bœuf, une brebis ou une volaille que l'on conduit à la porte de l'église. De l'animal immolé, un tiers appartient au prêtre, le second tiers aux pauvres, le troisième au donateur qui le répartit entre ses parents et ses amis; tout doit être mangé avant le lendemain : c'est ce qu'on appelle le *Badarak* (1).

En Abyssinie, à plusieurs époques de l'année, notamment le jour de la fête de Técla-Haimanout, les fidèles, par groupes de cent personnes, se réunissent soit chez les grands-prêtres, soit dans les églises, et y assistent à des espèces d'agapes (2).

En Valachie et en Moldavie, après la grand'messe de Pâques, de Noël et de l'Épiphanie, un grand repas réunit à la table de l'Hospodar, les principaux membres de la noblesse et du clergé. Le métropolitain bénit la table; à la fin du repas, tous les nobles vont nu-tête,

(1) E. Boré, *Arménie*, p. 132.

(2) Combes et Texier, *Voyage en Abyssinie*, t. III, p. 207.

deux à deux, se mettre à genoux aux pieds du prince et boire un verre de vin (1).

Le *Spiecone* ou le *Bénit* est un repas qu'on sert en Pologne, dans chaque maison, après la messe du dimanche de Pâques et auquel toute la famille assiste debout. Un grand nombre de mets sont servis froids; il n'est permis d'y toucher qu'après la bénédiction du prêtre. Au commencement du repas, on s'adresse des souhaits d'heureux avenir, comme nous le faisons au jour de l'an. Avant de toucher à aucun aliment, l'hôte distribue à ses convives des œufs de pâques bénits. Dans les grandes villes, les fêtes de Pâques se prolongent pendant une quinzaine : le jour de la résurrection, le *Bénit* se fait en famille et sans cérémonie; mais les jours suivants, il y a des *Bénits* d'apparat où sont invités les parents et les amis. On y déploie beaucoup de luxe et de magnificence, moins pourtant que du temps où les grands seigneurs polonais jouissaient d'énormes revenus. Alors on servait sur leur table un agneau pascal, dont les yeux étaient remplacés par des diamants, des pâtisseries artistiques représentant les douze apôtres, douze cerfs rôtis figurant les douze mois de l'année, cinquante-deux barils en argent en l'honneur des semaines de l'année; un somptueux repas de ce genre est figuré dans un pontifical du xvi^e siècle, appartenant à la Bibliothèque de l'hôtel Lambert, à Paris. Beaucoup de Polonais exilés ont conservé, dans leur pays d'adoption, leur antique usage national (2).

Les Frères Moraves font des espèces d'agapes à certaines fêtes solennelles. C'est un léger repas composé de thé et de pain blanc, accompagné de cantiques et de prières.

Les Glossistes ou Sandemaniens, secte qui compte des partisans en Angleterre, en Écosse et en Amérique, célèbrent des agapes chaque dimanche. Après le service divin, ils dînent en commun dans une vaste salle. « L'objet de cette institution est de resserrer entre les membres de cette secte les liens de la fraternité et de donner une fois par semaine, aux moins fortunés d'entre eux, un bon repas aux frais de leurs frères les plus riches. Nul Sandemanien n'a le droit de s'absenter des agapes, soit par indifférence, soit par crainte de se déranger. Mais ce n'est pas tout : l'antique coutume du baiser de paix subsiste

(1) De la Croix, *La Turquie chrétienne*, p. 72.

(2) Casimir Wolowski, *Études sur la Pologne*, p. 67; Przewski, *Mon. du Moyen Âge et de la Renaissance dans l'ancienne Pologne*, t. III.

chez eux dans son intégrité. A la fin des agapes, chacun embrasse son voisin sur les deux joues (1). »

Un journal, de juillet 1847, donnait les renseignements suivants sur une imitation toute moderne des agapes : « L'Église indépendante de Kœnisberg qui, en spiritualisant à sa manière la foi chrétienne, l'a réduite à rien en fait de vérités dogmatiques, cherche tous les moyens de conserver, du moins dans ses usages, quelques dehors du Christianisme primitif. Si elle a abjuré le Symbole des apôtres, elle a repris d'eux la pratique des agapes. L'ordinaire de ces repas fraternels consiste dans une portion de gros pois, surmontée d'une tranche de jambon, et d'un verre de vin (2). »

Aux États-Unis, la secte des Tunkers a des espèces d'agapes : ce sont les seuls repas où ils mangent de la viande et où les deux sexes se trouvent réunis (3).

Dans beaucoup de contrées de l'Europe, les pauvres sont conviés aux enterrements des riches et reçoivent une aumône. C'est encore là un souvenir des agapes funéraires des premiers siècles.

Quant au pain bénit, que divers auteurs ont voulu rattacher à la même origine, nous avons vu précédemment que c'est une transformation des eulogies.

La Révolution, qui a fait tant de parodies, a essayé de laïciser les agapes. Dans chaque quartier, sur une place ou dans un carrefour, on dressait une table que chaque voisin contribuait à fournir. En 1794, Barrère fit abolir par la Convention ces banquets fraternels, « dans la crainte, disait-il, que l'aristocrate, assis à côté du patriote, ne profitât de l'occasion pour le corrompre. »

En terminant ce chapitre, nous pourrions, sans trop nous écarter de notre sujet, dire quelques mots des banquets, décorés du nom d'agapes, qui, dans les ateliers supérieurs de la Franc-Maçonnerie, suivent les travaux des fêtes de l'Ordre; mais, pour obtenir des renseignements tout à fait autorisés, nous préférons passer parole à l'ex-F. Andrieux (4).

(1) *Le Français*, n° du 7 août 1882.

(2) Bertrand, *Dict. des Relig.*, t. I, p. 87.

(3) *Revue britann.*, mai 1836, p. 128.

(4) On se rappelle les piquantes indiscretions, publiées en janvier 1885, dans *La Ligue*, par M. Andrieux, ancien préfet de police.